

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 12 Février 1829.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

1. Vu les divers inconvénients qui résultent pour le public des tuyaux de cheminée en tôle, qu'ont établis plusieurs particuliers à l'extérieur de leurs maisons et qui font saillie sur les rues et places publiques, tout semblable établissement est désormais expressément interdit, le Magistrat se réservant de prendre à l'égard de ceux qui existent aujourd'hui, et cela tant en vertu de ses droits de police que de ceux qui lui compétent comme propriétaire des terrains publics, toutes et telles mesures propres à en amener la suppression graduelle et successive. Les contrevenans seront punis selon le pouvoir du Magistrat, et tenus en outre de supprimer tout établissement de ce genre qu'ils se seraient permis de faire au contraire de cette défense. Donné à l'hôtel-de-ville, le 10 Février 1829.

Par ordonnance: Le Secrétaire-de-ville,
G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

2. Samedi 28 Février courant, à 10 heures du matin, M^{me} veuve Grandpierre née Petitpierre, sous l'assistance de ses deux fils, fera vendre par voie de minute, en l'étude de M. Keymond, notaire, au faubourg: 1° Sa possession du Sablon, territoire de Neuchâtel, consistant en une jolie maison d'habitation, jardin et verger attenans; 2° une vigne d'environ 3 ouvriers, même lieu et territoire, laquelle n'est guère séparée de la dite possession que par le chemin des Parcs. Ces objets seront adjugés aux plus offrans et derniers enchérisseurs en sus des prix qui seront fixés. Il sera donné toutes facilités pour les paiemens. Les amateurs pourront prendre connaissance des localités et des conditions, en s'adressant à M. Reymond, notaire.
3. A vendre, par voie de minute, environ sept faux de prés sur la montagne de Plamboz, lieu dit à la Combe-des-Fies, jouxtant le Cernil de la Combe-des-Fies de bise et joran, les prés de l'hoirie L'Hardy d'ubère et l'hoirie de David Martin de vent. Ces prés seront vendus le Lundi 23 Février courant, à 3 heures après midi, dans l'étude du greffier Girardet, à Auvernier, détenteur de la minute, et où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de cette vente.
4. Jeudi et Vendredi 19 et 20 Février courant, dès les 9 heures du matin, on vendra à l'enchère publique et contre argent comptant au *Sommerleist*, devant la porte de Morat à Berne, toutes sortes de meubles, tels que lits, bureaux, tables, commodes, pianos, trois ameublemens dont un d'acajou massif et en velours rouge, glaces, fourneaux en fer, rideaux, lampes, pendules, services en porcelaine blanche, dits en porcelaine dorée, dits de dessert et à fleurs, dits à thé, flambeaux et service de table plaqués, et ustensiles de cuisine, de lavage et de jardin.
5. A vendre, par voie de minute, une vigne située rière le territoire de Colombier, lieu dit au Creux du Roy, de la contenance d'environ $\frac{1}{4}$ d'ouvrier ou ce qui y est, jointe M. le justicier Charles-Auguste Lardy du côté d'ubère, le chemin de bise, M^{me} la veuve de M. Henri Brandt de joran, et le Sieur David Renaud de vent. La vente définitive de cette vigne aura lieu le Lundi 23 Février courant, à 3 heures précises de l'après-midi, dans l'étude du greffier Girardet à Auvernier, détenteur de la minute et des conditions de cette vente.
6. Ensuite de permission obtenue, on vendra par enchères publiques, dans la maison de M. le colonel de Pury, rue du Château, le mobilier de feu M^{me} DuCommun née de Bosset, le tout consistant en fort bons meubles et effets de ménage, linge de lit et de table, literie, porcelaine, vaisselle, verrerie, et beaucoup d'effets trop longs à détailler. Il y a entr'autres un bel assortiment de porcelaine de Chine p. 24 personnes, et un dit à dessert, à bluets, de France. L'encan aura lieu les Vendredi et Samedi avant la foire, 20 et 21 Février courant.
7. On informe le public, qu'ensuite d'homologation juridique, la vente de l'auberge de la Balance, au village de la Chaux-de-Fonds, aura définitivement lieu en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, Mercredi 18 Février courant, à 8 heures du soir, et 5 minutes d'intervalle après l'enchère. Les amateurs sont en conséquence invités à se rendre dans la dite

auberge, le susdit jour, dès les 6 heures du soir, pour faire leurs soumissions. Elle est maintenant en prix à 1105 louis d'or, et la pièce de terre pour sol de maïs, peu éloignée, est à 195 louis d'or. En attendant les enchères seront reçues au greffe de la Chaux-de-Fonds.

8. MM. les Syndics de la masse de M. Henri-Louis Jeanjaquet oncle, exposeront en vente la maison de cette masse, située à la rue des Moulins, consistant en 3 étages, dont chacun contient 4 chambres, outre les dépendances ordinaires; en un grand magasin, un comptoir au plain-pied, une cave, etc. Cette maison est aujourd'hui louée pour soixante-et-dix louis, et serait susceptible d'être louée plus cher. Elle sera exposée à la minute en l'étude de M. le greffier Borel, le Vendredi 20 Février, à trois heures après midi. On pourra s'adresser pour voir la maison et avoir connaissance des conditions, au bureau de MM. Jeanjaquet frères, rue du Château.

9. Par permission obtenue, maîtres Abram-Henri Madre et Daniel-Henri Reinhard, son beau-fils, feront exposer à l'enchère; Samedi 21 Février courant, à l'hôtel-de-ville de Boudry, à l'issue du plaïd, les immeubles ci-après: 1° Un morcel de vigne et verger, avec arbres sus-assis, de la contenance d'environ 10 ouvriers, situé au pré du Chêne. 2° Un dit derrière Moutier, contenant environ 4 ouvriers. 4° Et enfin, aux Gravenits, environ 3 ouvriers.

10. M. Clerc, tant sous sa relation de régisseur des domaines de St. Jean et de Frienisberg, rière le Landeron, que sous celle d'intendant du pieux hôpital de Pourtalès, informe le public qu'il vendra par voie d'enchères, les vins de la dernière récolte, provenant des divers domaines sous son administration, et qui ont été par lui encavés tant à Anet, qu'au Landeron et à Cressier. Ces enchères auront lieu comme suit, savoir: à Anet, dans les caves de l'hôpital, et p. une quantité d'environ 100 chars de Berne, le Lundi 16 Février prochain 1829; au Landeron, dans la maison dite de Frienisberg, au faubourg dudit lieu, et pour une quantité de 160 à 165 bosses, le lendemain Mardi 17; et à Cressier, dans la maison de Troub, pour une quantité d'environ 90 bosses, le Mercredi 18 du même mois. Ces enchères commenceront chaque jour à dix heures du matin. Tous ces vins sont très beaux et très bons, et M. Clerc a lieu d'espérer que MM. les amateurs continueront à être satisfaits de leur qualité et de la manière dont ils ont été soignés. Les conditions seront les mêmes que l'année dernière, et les vins seront livrés clairs dans le courant du mois de Mars prochain.

ON OFFRE A VENDRE.

11. C. Gerster, libraire en cette ville, informe qu'il se fait dans ce moment une impression de quelques ouvrages élémentaires dont il est éditeur et dont il peut exhiber les manuscrits, met au grand rabais les ouvrages suivans: 1° *Le Cours de géographie élémentaire, d'après M. Ostervald*; 2° *les Principes de la grammaire française, à l'usage des établissemens d'instruction publique de Neuchâtel, d'après Fournier et autres*. L'un et l'autre de ces ouvrages se vendront en conséquence, chez lui, reliés, 2 batz au lieu de 5 $\frac{1}{4}$ bz. Les *Legons de géographie de l'abbé Gaultier* paraîtront sous peu, également au rabais.
12. Chez C. Gerster, libraire, Présomption fondée sur dix motifs bien plausibles, pour croire que Hussein Pascha, commandant en chef des armées ottomanes, est Napoléon ressuscité ou revenu. Prix, 3 $\frac{1}{2}$ batz.
13. La saison des évolutions militaires approchant, Lehmann fils, maître tailleur, donne avis aux personnes incorporées dans les troupes de la ligne, qui seraient dans l'intention de s'équiper, qu'il est à même de leur fournir des habits uniformes de bon drap bleu de roi solide, proprement confectionnés, p. le prix de L. 15 10 sols d'ici, ainsi que des pantalons gris de L. 6, 6 s. et de L. 7, 12 s. Son domicile est dans la maison de M^{me} Probst, près la petite boucherie, n° 140.
14. Une forme de fromage de Parme, véritable et de la meilleure qualité, du poids d'environ 55 lb., qui sera cédée au prix coûtant, et divisée lorsqu'il y aura le nombre suffisant de souscriptions. S'adr. à M. Louis Perregaux.

15. Un uniforme et une petite veste d'artilleur, qui ont peu servi et qu'on cédera à bas prix. S'adr. au Sieur Frédéric Louis, maître tailleur.
16. Un fusil de guerre en très-bon état, un habit uniforme comme neuf, schako et giberne, pour L. 28 de Neuchâtel. S'adresser à F.-A. Clerc, cabaretier à Cormondrèche.
18. Une grande armoire en noyer, à deux portes, fermeture en laiton; on la cédera à bas prix, faute de place. S'adresser à la veuve Reymond, second étage, maison neuve, faubourg du lac.
19. Oranges de Palerme, citrons fins et beaux, à 1 batz pièce, et 10 $\frac{1}{2}$ batz par douzaine, chez Ph. Suchard, confiseur.
20. D'après des arrangements que M. Louis Perregaux vient de prendre avec des maisons de France, on trouvera chez lui, à des prix satisfaisans et en marchandises de première qualité, des sucres de Paris, cafés fins, huiles d'olive d'Aix et de Nice, dite p. quinquets, chandelles de Lyon et de Nancy, savons de Marseille, et autres articles concernant le commerce d'épicerie.
21. Le mobilier de défunt Daniel-Henri Besson, consistant en un buffet en sapin, deux bois-de-lits, literie, batterie de cuisine, des outils à râper le tabac, et autres articles trop longs à détailler. Les amateurs de ces objets pourront se rencontrer Jeudi 5 du courant et les Jéudis suivans, dans son domicile à Neuchâtel, au faubourg du lac, n° 413.

Nouveau Cours de Changes.

22. „ Nouveaux changes des principales villes de „ commerce, d'après les nouvelles stipulations „ adoptées, avec les usances, jours de grâce et „ les principales foires; suivis de tables indi- „ quant le titre et le poids des monnaies les plus „ connues, les poids qui servent à peser l'or et „ l'argent, et les mesures en grains, liquides, „ poids et aunage des principaux pays; par „ Berthoud-Fabry à Neuchâtel, 1829: prix, „ 10 $\frac{1}{2}$ batz. — Ce recueil, auquel j'ai travaillé avec le plus grand soin en puisant aux meilleures sources, est aussi indispensable aux jeunes gens pour le calcul des changes et des arbitrages, qu'il se recommande aux négocians par son extension et sa rigoureuse exactitude. Non-seulement j'ai établi les rapports des changes d'après les dernières modifications adoptées, mais je me suis particulièrement appliqué à rendre ce petit ouvrage utile aux opérations les plus diversifiées en marchandises. J'aime donc à espérer qu'il sera favorablement accueilli par le commerce, et je trouverai dans cette approbation la plus précieuse récompense de mes peines. — Il est en vente, à Neuchâtel, chez MM. Jeanneret et Baumann, chez MM. Auguste Borel et Prince-Wittnauer, libraires, et chez l'auteur rue de Flandre n° 89; au Locle, chez M. S.-H. Brandt-Girardet, libraire; à la Chaux-de-Fonds, chez M. Ami Lesquereux, libraire, et à Môtiers-Travers, chez M^{lles} Fauche. Berthoud-Fabry.

IMMEUBLES.

23. Le domaine du château de Begnin, situé à la Côte entre Rollé et Nyon, dans une magnifique position. Il contient 83 poses de Berne, dont 38 en vergers et prairies naturels, 22 en champs, 11 en vignes, 10 en bois de hêtre, et 2 en bâtimens, cour et jardin. S'adr. au bureau d'avis.
24. Le Sieur Henri-François Roulet, de Pesieux, offre à vendre le beau pré arrosé et à ancien us-à-clos, qu'il possède près du temple de Boudévilliers, de la contenance d'environ 3 poses. Ce pré est très-bon et se loue communément 4 louis par an. Il sera mis en prix à 75 louis, et définitivement vendu, sous de favorables conditions, dans l'étude du notaire Clerc à Neuchâtel, le Jeudi 19 Février 1829, à trois heures du soir.
25. A des conditions favorables, le domaine de Vallamand-dessus, en Vuilly, consistant essentiellement en une maison de maître et de ferme, grange et écuries, vergers et jardin autour; une dizaine de poses des meilleurs prés, autant en vignes d'un excellent rapport, champs, plantages, 2 ou 3 poses de bois, etc. etc. L'on y jouit d'une des plus belles vues du pays sur les Alpes et le lac de Morat. S'adr. p. plus amples détails, à M. A. Fornachon à Neuchâtel, ou au propriétaire au dit Vallamand.

ON DEMANDE A ACHETER.

- 26. Un couturier d'Ostervald. S'adresser au bureau d'avis.
- 27. Le Traité de la paix de l'ame, par Dumoulin. S'adr. à M^{me} DuPasquier-d'Ivernois.
- 28. Des étaux et autres outils nécessaires à un serrurier. S'adr. au bureau de cette feuille.
- 29. Dans le temple du haut, 2 ou 3 plates. S'adr. à M. Fréd. Lorimier.

ON OFFRE A LOUER.

- 30. Pour la foire, au 2^e étage de la maison n° 153, rue des Moulins, une grande salle à fourneau et cheminée, avec ou sans meubles; et au 3^e étage, p. les premiers jours de Mars, un logement composé d'une chambre à feu, une dite à côté, avec galetas et caveau. S'adresser à Louis Kratzer, qui demande un lit-de-repos de rencontre, en bon état.
- 31. Pour la St. George ou p. la St. Jean prochaine, le second étage de la grande maison du Vauseyon, consistant en deux chambres de front, dont une à fourneau, cuisine avec un four, grande dépense, galetas, cave et caveau. S'adr. à M. Borel-Favarger.
- 32. Pour la foire, près la Place, un grand magasin qui se chauffe. S'adr. au bureau d'avis.
- 34. Pour la St. Jean, ou même avant, si cela pouvait convenir, un logement propre et commode, restauré à neuf, dans la maison de M. le capitaine Piquet, à Colombier, au 1^{er} étage, qui se compose de quatre chambres de maître et une de domestique, chambre à serrer, fruitier, galetas, et cave. Plus, d'un joli jardin et d'un verger attaché à la maison. S'adr. à François Clerc, greffier de Colombier.
- 35. Pour entrer à la St. George prochaine, un cabaret très-bien situé, avec un domaine d'environ 24 poses de terre, consistant en vergers, prés et champs: le tout sera remis sous de favorables conditions. Pour de plus amples informations, s'adresser au Sieur justicier Raymond, à Fontaines.
- 36. Pour la St. Jean, un grand magasin; plus, une petite boutique mise à neuf, p. le prix de 6 louis d'or: l'un et l'autre situés près du Pont-sur-boutiques. On aurait l'avantage de pouvoir surlouer aux foires. S'adr. au bureau d'avis.
- 37. Pour la foire, la boutique au plain-pied de la maison de M^{me} Prince (ci-devant sa pharmacie) sur la Place, entre les Halles et l'auberge du Poisson. S'adresser à David Thétaz, locataire actuel.
- 38. Pour la foire de Février, le magasin qu'occupait M. Ch^d Dagond, rue des Halles. — (Ou à vendre.) Un piano à 5 octaves, en bon état. S'adr. p. ces deux objets à J. Persoz fils aîné.
- 39. Dès-à-présent ou p. la St. George prochaine, la propriété dite Fahy-Renaud, à un quart de lieue de la ville. Cette propriété consiste, 1^o en deux maisons bien logeables, ayant caves, écurie, grange et autres dépendances, de l'eau en suffisante quantité; 2^o en deux beaux et vastes jardins, verger garni d'arbres fruitiers de la meilleure espèce, et d'autres parties de terre également labourables. Elle conviendrait à un jardinier, qui, au gré du propriétaire, pourrait sous-louer une partie. Celui-ci prévient les personnes qui lui avaient demandé à la louer partiellement, que, si à cette époque elle n'est pas remise en totalité à une seule personne, il se décidera à accéder à leur demande. Le même offre de plus à louer, pour le même tems, deux beaux vergers à Vilard, également garnis d'arbres fruitiers, et à vendre, p. manger sur place à Fahy, une vingtaine de toises de foin bien conditionné. S'adr. à C.-F. Convert-Favarger.
- 40. Pour la foire prochaine, à la Croix-du-marché, une chambre qui se chauffe et qui pourra servir de magasin. On sera très-accommodant p. le prix. S'informer au bureau d'avis.
- 41. De suite, dans un des plus jolis emplacements de la ville, une chambre meublée qui pourrait aussi servir de magasin pour la foire. S'adresser au bureau d'avis.
- 42. Pour la foire, deux magasins donnant sur le Pont-des-boutiques, dans la maison de Madame Boyer. Elle offre de plus, dès cette époque, le dernier de ces magasins qui lui reste, à remettre à l'année. S'adr. à elle-même, maison de M. le ministre Stoll, au faubourg.
- 43. De suite, le 4^{me} étage de la maison Eggen, à la rue de l'Hôpital, en face du Faucon. S'adr. au propriétaire.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

- 44. Christian Scherf, maître sellier, nouvellement établi à Boudry, a l'honneur de prévenir le public, qu'il entreprend tout ce qui a rapport à son état de sellier-carrossier. Il ne négligera rien pour que l'exécution de ses ouvrages réponde en tous points à l'attente des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
- 45. Un jeune homme de bonnes mœurs, muni de bons certificats, ayant servi dans ce pays et dans l'étranger d'où il arrive, désire se placer de suite comme domestique, soit à la ville ou à la

- campagne. Fort et vigoureux, il craint d'autant moins la peine qu'il est à la force, de son âge. S'adr. au bureau d'avis.
- 46. Une jeune fille du pays, qui sait coudre, tricoter et filer, et qui, outre le service, connaît les divers ouvrages de la campagne, sauf la culture de la vigne, désirerait trouver de suite une place, soit pour faire un petit ménage, soit en qualité de bonne d'enfant. S'adr. au bureau d'avis.
- 47. Une jeune fille du Wurtemberg, munie de bons certificats, sachant passablement coudre et tricoter, désire trouver, p. le mois de Mars, une place de bonne d'enfant. S'adresser à M^{lle} Augustine Perrochet, au cercle d'Auvernier.
- 48. On demande, pour entrer au 1^{er} Mars ou à la St. Jean, un domestique p. faire les ouvrages d'une pharmacie. S'adresser à M. DuPasquier, pharmacien.
- 49. Pour la St. Jean, on demande p. la Montagne une domestique qui sache faire la cuisine et le service d'une maison. S'adresser à M^{me} Mayor-Fornachon, en ville.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

- 50. On a perdu, depuis Champveveyre à Marin, une robe en taffetas rose. On est prié de la remettre au bureau d'avis, contre une honnête récompense.

AVIS DIVERS.

- 51. Jean-Jaques Pigeon, de Rochefort, ci-devant occupé dans la maison de MM. Robert-Bovet, étant décédé dans sa Commune le 2 Février 1829, et ayant, par son testament, légué à tous ses filleuls et filleules qui l'auront survécu, à chacun un fouis d'or, qu'ils recevront par son héritière instituée, M^e Julie née Perret, épouse de Jean-Jaques Béguin, aubergiste, à Rochefort, six mois après l'enterrement du dit Pigeon, ce qui échoit au 4 Août 1829, et qui est ainsi inséré pour leur connaissance et conformément aux intentions du dit testateur.
- 52. M. le Docteur Mayor, médecin en chef de l'instruction des sages-femmes du Canton de Vaud, ayant publié récemment à l'usage de ces dernières, un ouvrage (avec 10 planches lithographiées pour l'intelligence du texte) qui réunit à son mérite intrinsèque celui de la plus grande simplicité et d'être, par conséquent, à la portée des moins instruites; le soussigné se fait un devoir d'indiquer cet excellent ouvrage aux sages-femmes de notre Canton, qui toutes, même les plus habiles, le liront et le consulteront avec fruit. Mais comme cet ouvrage n'est pas dans le commerce, le soussigné a dû s'adresser directement au Louable Gouvernement du Canton de Vaud, pour en obtenir quelques exemplaires, qui lui ont été accordés au prix coûtant de 25 1/2 batz de Suisse chacun. Les sages-femmes, les Communautés ou les personnes bienveillantes qui voudront profiter de cette faveur, peuvent s'adresser au soussigné, lettres et argent franco, d'ici au 28 du courant, époque à laquelle la souscription sera fermée.

PURY, D^r,
Médecin du Roi.

- 53. Des malveillans s'étant permis d'endommager les murs de deux vignes le long du chemin des Parcs, de jeter en-dedans les couvertures qui ont brisé des ceps; M. le maître-bourgeois Pury, propriétaire d'une de ces vignes, offre seize francs de Suisse de récompense, aux personnes qui pourront lui donner des renseignements sûrs à l'égard des auteurs de cette mauvaise action.
- 54. On désirerait avoir, un ou deux jours après son arrivée, un journal français: on donnerait la préférence à la Gazette de France ou au Journal des Débats. S'adr. à M. DuPasquier, pharmacien.
- 55. La Société d'Agriculture informe les vigneron des Juridictions de la Côte, Colombier, Thielle et Landeron, qu'elle distribuera cette année quatre primes, consistant en outils de vigneron perfectionnés, aux quatre vigneron qui auront été reconnus par des experts nommés à son choix, avoir le mieux cultivé les vignes qui leur sont remises.
- 56. On demande pour une des premières maisons de Mittau, en Courlande, un jeune homme qui ait des dispositions pour l'état de précepteur, qui aime à s'occuper des enfans, et qui, à un caractère doux, joigne une humeur facile et communicative, afin de former, surtout par la conversation, l'esprit et le cœur d'un fils unique âgé de 6 ans, et dont la vue et la santé sont délicates. A une moralité sans reproche, on désire que le précepteur réunisse une connaissance approfondie de la langue française, et qu'il la parle dans toute sa pureté et sans aucun accent étranger. M. Borel, instituteur à Cormondrèche, est chargé de donner les détails ultérieurs concernant les conditions et les avantages de cette place.
- 57. Pierre Sala, peintre italien, se trouvant ici pour quelque tems, s'offre de faire des portraits en tout genre. S'adr. à M^m Jeanneret et Baumann, où l'on peut voir de ses ouvrages.

- 58. S. Kœmmeter, instituteur à Arau, prendrait en pension un jeune homme de 10 ou 12 ans, sous des conditions très-raisonnables. S'adr. p. de plus amples informations, à M. Favarger-Jeanrenaud, au faubourg.
- 59. Les personnes qui désireraient se faire bien accorder leurs pianos, et proprement copier de la musique, voudront bien s'adresser à M. Maurer, chez M. Louis Baillet.

CONCERT.

60. Le Samedi 21 Février, M. Beutler donnera dans la grande salle du Concert, une soirée musicale, vocale et instrumentale. Le Comité des Concerts, en portant cet avis à la connaissance du public, espère qu'il cherchera par un concours nombreux à témoigner sa reconnaissance au Chef d'orchestre, qui, par son zèle et ses talens, a si puissamment contribué au succès de la fête de musique helvétique. Un programme annoncera d'avance les morceaux qui composeront la soirée musicale, et l'on cherchera à y faire entrer quelques-uns de ceux qui ont été entendus avec le plus de plaisir lors du grand Concert. Pour faciliter au public l'entrée de cette soirée, on a fixé le prix d'entrée à 10 1/2 batz par personne. Des listes de souscription circuleront en ville, et l'on trouvera des billets au magasin de MM. Jeanneret et Baumann. Il n'en sera point vendu à la porte.

Départ de voitures.

61. Du 18 au 20 Février fixe, il partira une bonne voiture p. la Hollande, passant par Bâle, Fribourg, Carlsruhe, Francfort s. M., Mayence, Cologne. Au courant de Mars, il en partira cinq autres, savoir: 1^o pour Cassel, Hanovre, Hambourg, Lubeck et Travemunde; 2^o pour Leipzig, Dresde, Berlin et Breslau; 3^o pour Milan, Florence et Rome; 4^o pour Francfort et la Hollande; 5^o pour Munich et Vienne en Autriche: dans chacune il y aura des places à remettre. S'adr. à J. Pasche, maître voiturier, rue d'Etraz à Lausanne, ancien établissement de M. Delavaux, maître voiturier.

MARCHANDS FORAINS.

- 62. M. L.-F. Daler, de Fribourg, tiendra cette foire, comme du passé, avec un assortiment de peaux et cuirs tannés de toute espèce. Son dépôt, pour cette foire-ci, sera dans le magasin qu'occupe le Sieur Stoll, maître cordonnier-bottier, maison Gerster, rue neuve des Poteaux.
- 63. M. Giroud, fabricant de gants à Fleurier, tiendra cette foire de Février avec un assortiment de gants, dans la boutique n° 64, rue de la Balance, vis-à-vis de la maison de M. de Montmollin, secrétaire d'Etat.
- 64. Frédéric Fischer, épinglier, de Bienne, a l'honneur de prévenir le public qu'il tiendra la foire prochaine sur la Place au n° 88. On trouvera chez lui un joli assortiment d'épingles à coter et à cheveux, aiguilles à tricoter, crochets jaunes et blancs, quincaillerie: le tout en gros et en détail, et à des prix modiques.
- 65. M. Bieler-Fleischmann, de Bohême, sera p. la foire dans la boutique de David Bechdloff, maître sellier, maison de M. Muller-Hennig, rue de l'Hôpital, un bel assortiment de plumes et duvet gris et blanc pour lits, à des prix très-modiques.

TAXE DU PAIN, dès le 19 Janvier 1828.

Le pain mi-blanc	à 5 cr. la livre.
Le pain blanc	à 6 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces	
Celui d'un batz	9 „
Celui de six creutzers	15 1/8 „

TAXE DES VIANDES, dès le 5 Janvier 1829.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 10 cr.	Le veau à 8 1/2 cr.
La vache à 9 cr.	Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 5 Février.

Froment	l'éminé bz. 23 1/2.
Moitié-blé	„ 19 à 20 1/2.
Mêle	„ — —
Avoine	„ 8 1/2 à 9.
Orge	„ 14 à 15.
Epeautre	le quintal L. 11 „ 16 à 12 „ 2.
Seigle	id. „ — —

2. BASLE. Au marché du 6 Février.

Epeautre, le sac	fr. 16 „ 2 bz. à 19 „ 2 bz.
Seigle	„ — — — —
Orge	„ 7.
Il s'est vendu	934 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt	1632 —
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.	

3. BERNE. Au marché du 3 Février.

Froment	l'émine bz. — —
Epeautre	„ 17 1/2 à 22.
Mêle	„ 14 à 14 1/2.
Seigle	„ 11 3/4 à 13 3/4.
Orge	„ 8 1/2 à 9 1/2.
Avoine	le muid „ 75 à 87.

NB. Les articles qui, faute de place, n'ont pu être insérés dans ce Numéro, le seront sans faute la semaine prochaine.